

A2S
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : 8 SQUARE DES CLOSEAUX - 77240 CESSON
980 125 330 RCS MELUN

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1 janvier 2025

Le 1 janvier 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Nicolas MONBILLARD, associé unique de la société A2S, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 8 SQUARE DES CLOSEAUX, 77240 CESSON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 980 125 330, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 8 SQUARE DES CLOSEAUX 77240 CESSON au 27 rue du Général de Gaulle 77390 FOUJU, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 27 rue du Général de Gaulle 77390 FOUJU >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Nicolas MONBILLARD

Nicolas MONBILLARD

✓ Certified by  yousign